

---

---

## **Procès-verbal de la réunion de fondation de la Fédération des retraités de l'Université du Québec**

**Le mercredi 17 mars 1999 à 10 heures au  
Siège social de l'Université du Québec, salle 150**

### **Sont présents:**

Anne-Marie Bergeron-Cotnoir, retraitée de l'UQAT, observatrice;  
Claude Charette, secrétaire, Association des retraités de l'UQTR, délégué;  
Rénald Cloutier, président, Association des retraités de l'UQTR, délégué;  
Raymond Desjardins, président, Association des employés retraités de l'UQAM, délégué et  
président du Comité provisoire;  
J. Claude Lainesse, trésorier, Association des professeurs retraités de l'UQTR, , délégué et  
membre du Comité provisoire;  
Raymond Lebeuf, Association des retraités de l'UQAC, délégué;  
Marcel Lefebvre, président, Association des professeurs retraités de l'UQTR, délégué;  
Bertrand Lepage, Association des retraités de l'UQAR, délégué;  
Roch Meynard, trésorier, Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM,  
délégué;  
Rose-Anne Pelletier, secrétaire, Association des employés retraités de l'UQAM, déléguée;  
Rodrigue Saint-Laurent, président, Association des retraités de l'UQAC, délégué;  
Raymond Saint-Pierre, président, Association des retraités de l'UQAR. délégué;  
Éric Volant, président, Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM,  
délégué;  
Marc-Aurèle Vincent, retraité de l'UQAH, observateur, par conférence téléphonique;

## **1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**

Sur proposition d'Éric Volant, appuyée par Rose-Anne Pelletier et adoptée à l'unanimité, Raymond Desjardins est élu président d'assemblée.

Sur proposition d'Éric Volant, appuyée par Rénaud Cloutier et adoptée à l'unanimité, J.-Claude Lainesse est désigné secrétaire d'assemblée.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de Rénaud Cloutier appuyée par Claude Charette

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Comité provisoire
4. Dépôt par les associations des résolutions d'adhésion à la Fédération
5. Résolution de fondation de la Fédération
6. Statuts et règlements généraux de la Fédération
  - 6.1 Adoption des Statuts et règlements généraux;
  - 6.2 Immatriculation: L'inspecteur général des institutions financières.
7. Comité exécutif :
  - 7.1 Élection d'un président et d'un secrétaire d'élection;
  - 7.2 Élection des membres du comité exécutif.
8. Prévisions budgétaires 17 mars au 31 août 1999
9. Choix d'un vérificateur
10. Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite
  - 10.1 Mandat et composition
  - 10.2 Nomination des membres
11. Règlement sur les Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour
12. Varia
  - 12.1 Siège social de la FRUQ
  - 12.2 Colloque sur la gestion des régimes de retraite
  - 12.3 Informations sur les assurances pour les retraités de plus de 65 ans.
13. Levée de l'assemblée



### **3. Rapport du Comité provisoire**

Le rapport du Comité provisoire est déposé sur place. Le président en rappelle les grandes lignes. Il signale que le versement de la subvention de l'Université du Québec sera l'occasion d'une prise de photo pour une publicité particulière, peut-être dans Réseau. Ce geste est aussi une marque de la reconnaissance officielle de la Fédération.

### **4. Dépôt par les associations des résolutions d'adhésion à la Fédération**

Cinq présidents d'associations déposent les résolutions d'adhésion à la Fédération adoptés par leur Assemblée générale ou par leur Conseil d'administration. Chacun y a joint un chèque au montant de la cotisation semi-annuelle. Les cinq associations fondatrices de la Fédération sont donc:

**l'Association des employés retraités de l'UQAM;**

**l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM;**

**l'Association des professeurs retraités de l'UQTR;**

**l'Association des retraités de l'UQAR;**

**l'Association des retraités de l'UQTR.**

### **5. Fondation de la Fédération**

#### **Résolution AG-99-1-1**

Attendu l'intérêt d'avoir une voix commune pour tous les retraités de l'Université du Québec pour défendre les dossiers d'intérêts communs auprès de la Corporation centrale de l'Université du Québec et d'autres instances appropriées du réseau de l'UQ ou interlocuteurs gouvernementaux notamment en ce qui concerne les régimes d'assurances collectives et les régimes de retraite ;

Attendu l'importance d'établir entre les associations de retraités du réseau une solidarité réelle dans la défense et la promotion des intérêts de leurs membres et ce, tout en respectant l'autonomie de chaque association ;

Attendu l'importance de défendre les intérêts des retraités quant aux couvertures d'assurances collectives pour les retraités de 65 ans et plus ;

Attendu la plus grande représentativité et visibilité que peut apporter une Fédération ;

Attendu le projet de Statuts et règlements tel que préparé et déposé :

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Bertrand Lepage et adopté à l'unanimité

**De fonder une Fédération des retraités regroupant les associations de retraités des établissements de l'Université du Québec qui ont demandé de participer à la fondation de la Fédération.**

## **6. Statuts et règlements généraux de la Fédération:**

### **6.1 Adoption des Statuts et règlements généraux;**

#### **Résolution AG-99-1-2**

Attendu le projet de Statuts et règlements généraux étudié et modifié en assemblée le 2 décembre 1998 et communiqué à tous les participants;

Attendu la nécessité de prévoir des dispositions transitoires, en y ajoutant en 7.1 la mention de l'article 4.2 après le 3.3, compte tenu de la date de fondation :

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Raymond Saint-Pierre et adopté à l'unanimité

**D'adopter les Statuts et règlements généraux de la Fédération tel que présentés incluant les dispositions transitoires nécessaires au moment de la fondation.**

Conformément au souhait exprimé par un délégué de l'UQAR, il est entendu que ces Statuts seront modifiés pour les adapter aux exigences de la réalité et du vocabulaire juridique.

## **6.2 Immatriculation: L'inspecteur général des institutions financières.**

### **Résolution AG-99-1-3**

Attendu la résolution de fondation de la Fédération des retraités de l'Université du Québec ;

Attendu l'adoption des Statuts et règlements généraux de la Fédération ;

Attendu les dispositions de l'article 1.1 des Statuts et règlements généraux de la Fédération :

Il est proposé par Marcel Lefebvre, appuyé par Rose-Anne Pelletier et adopté à l'unanimité

**D'autoriser les membres du Comité exécutif de la FRUQ à compléter les démarches nécessaires à l'immatriculation de la Fédération au registre des personnes morales de L'inspecteur général des institutions financières du Québec à titre de corporation sans but lucratif selon la partie III de la Loi sur les compagnies et à payer les droits prescrits.**

## **7. Comité exécutif :**

### **7.1 Élection d'un président et d'un secrétaire d'élection**

Sur proposition de Claude Charette, appuyée par Rénald Cloutier et adoptée à l'unanimité, Madame Anne-Marie Bergeron-Cotnoir est élue présidente d'élection.

Sur proposition de Marcel Lefebvre, appuyée par Claude Charette et adoptée à l'unanimité, monsieur Raymond Lebeuf est élu secrétaire d'élection.

### **7.2 Élection des membres du comité exécutif.**

#### **Poste de président:**

Madame Rose-Anne Pelletier, appuyée par Monsieur Rénald Cloutier, propose Monsieur Raymond Desjardins pour occuper le poste de président de la FRUQ.

Monsieur Bertrand Lepage, appuyé par Monsieur Éric Volant, propose la fermeture des candidatures pour le poste de président.

Monsieur Raymond Desjardins accepte le poste de président de la FRUQ.

**Poste de vice-président à la trésorerie et aux affaires courantes:**

Monsieur Marcel Lefebvre, appuyé par Monsieur Régnald Cloutier, propose Monsieur J. Claude Lainesse pour occuper le poste de vice-président à la trésorerie et aux affaires courantes de la FRUQ.

Monsieur Bertrand Lepage, appuyé par Monsieur Raymond St-Pierre, propose la fermeture des candidatures pour le poste de vice-président à la trésorerie et aux affaires courantes de la FRUQ.

Monsieur J. Claude Lainesse accepte le poste de vice-président à la trésorerie et aux affaires courantes de la FRUQ.

**Poste de vice-président au secrétariat:**

Monsieur Raymond St-Pierre, appuyé par Monsieur Éric Volant, propose Monsieur Bertrand Lepage pour occuper le poste de vice-président au secrétariat de la FRUQ.

Monsieur Raymond Desjardins, appuyé par Monsieur Éric Volant, propose la fermeture des candidatures pour le poste de vice-président au secrétariat.

Monsieur Bertrand Lepage accepte le poste de vice-président au secrétariat de la FRUQ.

Tous les postes étant occupés, la période des élections est close.

**Remerciements**

Madame Rose-Anne Pelletier propose un vote de remerciements à la présidente et au secrétaire d'élection. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Roch Meynard propose un vote de remerciements au Comité provisoire pour le travail de préparation de la Fédération. Adopté à l'unanimité.

**8. Prévisions budgétaires 17 mars au 31 août 1999**

**Résolution AG-99-1-4**

Attendu les dispositions des articles 7.2 et 7.3 des Statuts et règlements généraux de la Fédération ;

Attendu le nombre d'associations membres admises à la Fédération et le nombre de membres en règle de chacune d'elle :

Attendu la lettre en date du 24 février 1999 de Monsieur Michel Leclerc, vice-président à l'administration de l'U.Q., accordant une aide financière à la Fédération de 2500,00 \$ pour notre exercice financier se terminant le 31 août 1999 ;

Attendu les prévisions budgétaires déposées par le Comité provisoire :

Il est proposé par Marcel Lefebvre, appuyé par Raymond Saint-Pierre et adopté à l'unanimité

**D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 17 mars au 31 août 1999 telles que présentées et déposées en annexe 1.**

## **9. Choix d'un vérificateur**

### **Résolution AG-99-1-5**

Attendu les dispositions de l'article 3.1 h) des Statuts et règlements généraux précisant les Rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les dispositions de l'article 6.5 des Statuts et règlements généraux à propos de la vérification des livres et états financiers de la Fédération ;

Attendu que monsieur Paul-André Hardy, de l'UQTR, a accepté d'effectuer bénévolement la vérification des livres comptables et états financiers de la Fédération :

Il est proposé par Rénaud Cloutier, appuyé par Éric Volant et adopté à l'unanimité

**De désigner Monsieur Paul-André Hardy, contrôleur de finances à l'UQTR, pour effectuer la vérification des livres comptables et états financiers de la Fédération.**

## **10. Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite**

## 10.1 Mandat et composition

Suite à la lecture du mandat par le président et aux explications données, la résolution suivante est déposée:

### **Résolution AG-99-1-6**

Attendu les dispositions de l'article 1.6 des Statuts et règlements généraux définissant les buts de la Fédération ;

Attendu les dispositions de l'article 5 des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs, devoirs et mandat des comités ;

Attendu l'importance de préparer notre position quant au dossier des assurances collectives pour les retraités de plus de 65 ans ;

Attendu les discussions en cours chez plusieurs groupes de retraités des secteurs public et parapublic quant au partage des surplus accumulés dans les caisses de retraite :

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Rose-Anne Pelletier et adopté à l'unanimité

**De former un Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite avec le mandat et la composition tels que déposés en annexe 2.**

## 10.2 Nomination des membres

### **Résolution AG-99-1-7**

Considérant le mandat et la composition déjà acceptés,

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Éric Volant et adopté à l'unanimité

**De nommer J. Claude Lainesse de l'Association des professeurs retraités de l'UQTR, membre du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite et représentant du Comité exécutif;**

Il est proposé par Rose-Anne Pelletier, appuyé par Bertrand Lepage et adopté à l'unanimité

**De nommer Thérèse Leduc, de l'Association des employés retraités de l'UQAM, membre du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite;**

Il est proposé par Régnald Cloutier, appuyé par J. Claude Lainesse et adopté à l'unanimité

**De nommer Claude Charette, de l'Association des retraités de l'UQTR, membre du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite;**

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Roch Meynard et adopté à l'unanimité

**De nommer Bertrand Lepage, de l'Association des retraités de l'UQAR, membre du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite;**

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Roch Meynard et adopté à l'unanimité

**De nommer Éric Volant, de l'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM, membre du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite.**

**Il est précisé que ce Comité tient son mandat de la FRUQ de qui il relève, mais il établira une collaboration et une coordination avec le CIRAC.**

## **11. Règlement sur les Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour**

### **Résolution AG-99-1-8**

Attendu les dispositions de l'article 3.1 g) des Statuts et règlements généraux précisant les Rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les dispositions des articles 4.13 et 5.5 des Statuts et règlements généraux à propos du remboursement des dépenses des membres du comité exécutif et des membres des comités formés conformément aux Statuts et règlements généraux ;

Attendu les ressources restreintes de la Fédération :

Il est proposé par Raymond Saint Pierre, appuyé par Marcel Lefebvre et adopté à l'unanimité

**D'adopter les Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour telles que présentées à l'annexe 3.**

## 12. Varia

### 12.1 Siège social de la FRUQ

#### **Résolution AG-99-1-9**

Attendu les dispositions de l'article 1.2 des Statuts et règlements généraux de la Fédération ;

Attendu la nécessité de transmettre le nom de la localité, au Québec, où sera situé le siège social de la Fédération avec notre demande d'immatriculation auprès de L'inspecteur général des institutions financière du Québec ;

Attendu que le siège social de la Fédération devrait normalement être situé dans la ville d'un des établissements du réseau de l'Université du Québec ou du siège social de l'UQ ;

Attendu le fait que l'UQAM et l'UQTR possèdent chacune en leur sein deux associations de retraités affiliées à la Fédération et que, dans la conjoncture actuelle, des membres de l'exécutif de la dite Fédération seront susceptibles d'être choisis à l'intérieur de l'une et de l'autre de ces associations mentionnées ;

Attendu l'accord obtenu de la part de l'administration de l'UQAM d'accueillir le siège social de la FRUQ dans ses locaux (local de l'APRÈS L'UQAM) en lui sonnant accès à son service de courrier et en lui fournissant gratuitement une ligne téléphonique ainsi qu'une boîte vocale :

Il est proposé par Rénald Cloutier, appuyé par Bertrand Lepage et adopté à l'unanimité

**Que le siège social de la Fédération soit situé à Montréal dans les locaux de l'UQAM**

### 12.2 Colloque sur la gestion des régimes de retraite

L'Alliance des Associations de retraités prestataires des régimes complémentaires de retraite du Québec organise le 15 mai prochain un colloque qui portera sur la gestion des régimes.

---

L'Alliance est formée de l'**Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec**, de l'**Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic** et de l'**Association des employés retraités de la Ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal**. En tout près de 30 000 membres.

Le colloque se tiendra au Collège de Maisonneuve, 3800, rue Sherbrooke est, Montréal.

On peut s'inscrire dès maintenant au coût de 55 \$ à l'adresse suivante:

**A.E.R.-VM-CUM, 5101, rue St-Denis, C.P. 60118, Montréal, H2J 2M0**

### **12.3 Informations sur les assurances pour les retraités de plus de 65 ans.**

Suite à la présentation des résultats de l'étude actuarielle, le CIRAC a confié à son négociateur le mandat de continuer les études en vue de mieux comprendre les impacts de la couverture en assurances des retraités de plus de 65 ans.

Quant à nous notre comité continuera aussi ses études et cherchera, en collaboration avec les autres partenaires, les meilleures solutions à cette situation.

### **13. Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 12h00 sur proposition de Éric Volant appuyée par Raymond Saint-Pierre.

Président

Secrétaire

---

**Annexe 1**

**FÉDÉRATION DES RETRAITÉS  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**Prévisions budgétaires  
Année de départ (17 mars au 31 août 99)**

**Revenus:**

Cotisations des membres (453 membres <sup>1</sup> ):	681,00\$
Subventions diverses:	
U.Q. Siège social:	1500,00\$
Subvention de démarrage de l'U.Q.	1000,00\$
	—————
	3181,00\$

**Dépenses:**

Papeterie, Imprimerie:	900,00\$
Bureau:(téléphones, timbres, etc)	341,00\$
Frais d'enregistrement	190,00\$
Représentations:	
Comité provisoire	350,00\$
2 réunions du comité exécutif	800,00\$
1 réunion du comité Ass. coll.	600,00\$
	—————
	3184,00\$

**Excédent des revenus sur les dépenses: 0,00\$**

<sup>1</sup> UQAM : APRÈS 106, APR 105 ; UQTR : prof. 80, non enseig. 85 ; UQAR : 78

## Annexe 2

### Comité sur les Assurances collectives et les régimes de retraite

#### 1. MANDAT

Le mandat du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite est d'étudier et de faire les recommandations appropriées au Comité exécutif et à l'Assemblée générale de la Fédération sur les assurances collectives et les régimes de retraite dans le but d'améliorer les bénéficiaires et de protéger les acquis des retraités, notamment quant :

- ◆ à la couverture des assurances des retraités de plus de 65 ans ;
- ◆ à l'utilisation des surplus des régimes de retraite ;
- ◆ à la représentation de la Fédération aux comités suivants : CRAC, CRUQ et au CIRAC.

#### 2. COMPOSITION

Le comité est composé de cinq membres provenant d'associations différentes. Au moins un de ces membres est aussi membre du comité exécutif de la Fédération.

Les membres du comité sont nommés par l'Assemblée générale pour une année. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Assemblée générale pour être nommé au comité.

Advenant l'incapacité ou la démission d'un de ses membres, le comité exécutif comble la vacance après consultation des présidents des associations.

À sa première réunion qui suit la réunion de l'Assemblée générale où ils ont été nommés, le Comité désigne, parmi ses membres, les personnes qui assumeront les fonctions de président, de vice-président et de secrétaire. À cette occasion, il détermine également ses règles de fonctionnement.

Le comité peut admettre ou inviter à ses séances des personnes à titre de conseiller, d'invité ou d'observateur.

#### 3. RAPPORTS

Le comité fait rapport périodiquement de ses travaux au comité exécutif ainsi qu'à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale.

**Annexe 3**

**Normes et modalités de remboursement des  
frais de déplacement et de séjour**

**1. FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Automobile	Seul	Covoiturage
Tarif de base	0,10 \$/km	0,12 \$/km
Allocation fixe (aller et retour)		
Montréal - Trois-Rivières	30,00 \$	36,00 \$
Montréal - Rimouski	116,00 \$	139,00 \$
Montréal - Hull	36,00 \$	43,00 \$
Montréal - Québec	56,00 \$	67,00 \$
Montréal - Chicoutimi	98,00 \$	118,00 \$
Québec - Trois-Rivières	26,00 \$	31,00 \$
Québec - Chicoutimi	42,00 \$	50,00 \$
Québec - Rimouski	60,00 \$	72,00 \$

Autobus

Le prix du billet

**2. FRAIS DE SÉJOUR**

Hôtel

Le coût réel sur présentation de facture. Maximum: 100,00 \$

**3. FRAIS DE REPAS**

Déjeuner	7,00 \$
Dîner	15,00 \$
Souper	15,00 \$

**4. PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Le remboursement des frais de déplacement et de séjour se fait à partir de pièces justificatives pour les repas, l'autobus, l'hôtel, le stationnement